



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 4 juillet 2023 à 19 h 37 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

2023-07-197 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 4 juillet 2023 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-07-198 2. APPEL D'OFFRES 2022-08-PUB - PLANS ET DESSINS D'ATELIER DES ÉQUIPEMENTS DE PROCÉDÉ DE L'USINE D'ÉPURATION - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2022-08-PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour procéder à la sélection des équipements de procédé pour son usine d'épuration;

CONSIDÉRANT la première étape du mandat qui consiste notamment à la production des dessins d'atelier des équipements de procédé aux fins de la conception détaillée des plans et devis pour la mise aux normes de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 12 décembre 2022 et l'analyse de leur conformité aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) par laquelle une municipalité peut conclure un contrat à un prix moindre lorsqu'elle n'a reçu qu'une seule soumission conforme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux et résolu:

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise Veolia Eau Technologies Canada inc., seul soumissionnaire ayant présenté une offre conforme, pour la préparation des plans et dessins d'atelier ainsi que le soutien technique pour la mise aux normes et l'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration, au coût de 257 173 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission révisée en date du 24 mars 2023.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 269 999,50 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), jusqu'au maximum admissible au programme, et de payer le solde à même le règlement d'emprunt numéro 716 concernant la mise aux normes de l'usine d'épuration.

QUE la présente résolution ne constitue pas un engagement de la Ville envers Veolia Eau Technologies Canada inc. pour les autres éléments de sa soumission.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-07-199 3. CONVENTION COLLECTIVE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la convention collective intervenue entre la Ville et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de L'Île-Perrot — CSN est échue depuis le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les parties.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville prenant effet rétroactivement au 1er janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2027.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-07-200 4. EMBAUCHE - GENEVIÈVE LACROIX - COORDONNATRICE DES LOISIRS
ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - SERVICE DES LOISIRS, DE LA
CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT que le poste de coordonnateur des loisirs et de la vie communautaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est vacant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Geneviève Lacroix, en date du 24 juillet 2023, au poste de coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, avec le statut de cadre à l'essai.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec madame Lacroix pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2023-07-201 5. EMBAUCHE - MARYLINE BÉLAIR - PRÉPOSÉE À L'HORTICULTURE -
SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT qu'un poste de préposé à l'horticulture est vacant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Maryline Bélair, en date du 14 juillet 2023, au poste de préposée à l'horticulture aux Services techniques, avec le statut de salariée en période d'essai, conformément à la convention collective du syndicat des travailleuses et des travailleurs présentement en vigueur.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Dépôt

6. LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER KIM COMEAU - DÉPÔT

DÉPÔT par la directrice des affaires juridiques et greffière de la lettre de démission du conseiller Kim Comeau de son poste de conseiller du district 5 - De l'Anse, conformément à l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2).

Avis au conseil

7. POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT 5 - AVIS DE VACANCE

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), la directrice des affaires juridiques et greffière avise le conseil que le poste de conseiller du district 5 - De l'Anse est vacant depuis le 1er juillet 2023.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 19 h 41.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 11 JUILLET 2023.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE